

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 23/04/2018, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Bouloc demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

la révision générale du plan local d'urbanisme et la révision du schéma et du zonage d'assainissement de la commune de Bouloc ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2017 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel AZIMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Bouloc et à Monsieur Michel AZIMONT.

Fait à Toulouse, le 02/05/2018

Le magistrat délégué

Valérie QUÉMENER

